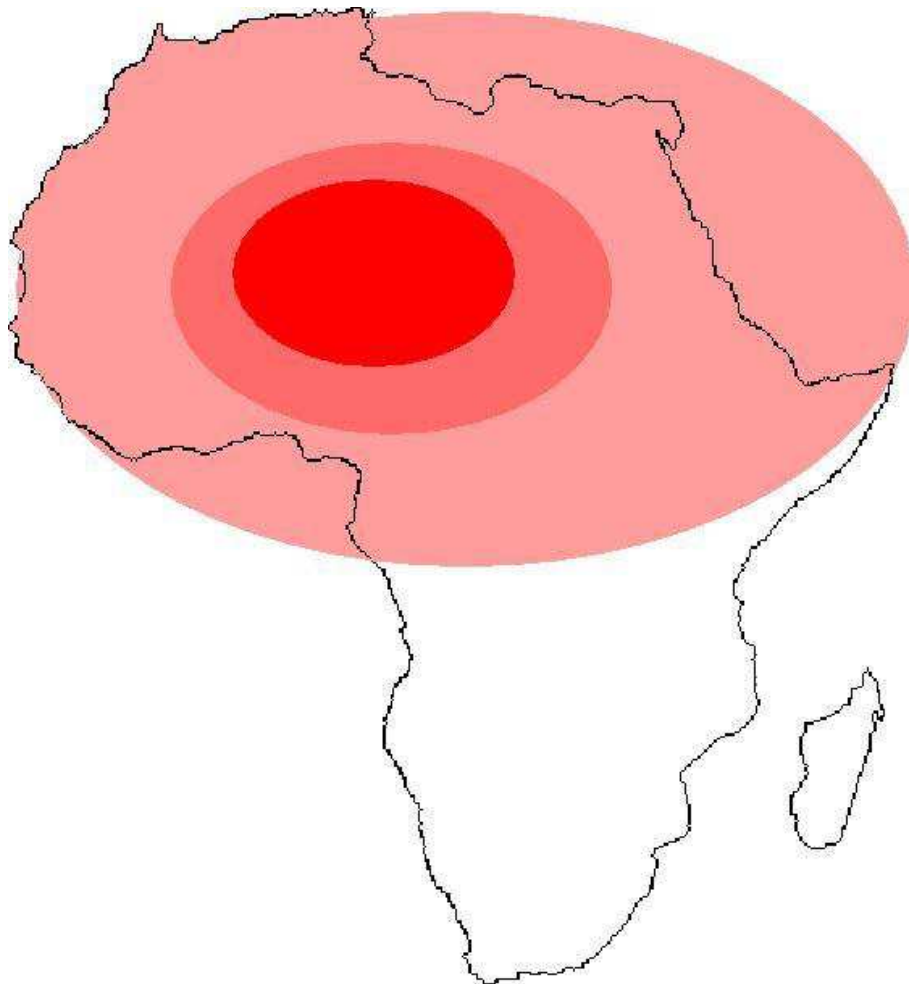




ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Session de Mars 2013

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA SÉCURITE DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER



**Président : Cédric ETLICHER
Rapporteur Général : Thierry PLANTEVIN**

COMMISSION TEMPORAIRE DE LA SECURITE DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Président : Cédric ETLICHER
Rapporteur : Thierry PLANTEVIN
Vice-Président : Bruno DELL'AQUILA

MEMBRES ELUS

Amirshahi Pouria	Katende Souad-Madeleine
Bach Marlène	Laurenti Maryse
Bansard Jean-Pierre	Lemonnier André
Ben Naceur-Berger Madeleine	Mainguy Jean-Louis
Beraud-Suberville Geneviève	Marie Jacques
Beuthin Alexandra	Mignon Alain-Pierre
Beye Marie-Hélène	Omnes Yvon
Boucher François	Prato Régine
Chaoui Jean-Daniel	Pretet Jean-Charles
Charvériat Hélène	Rahal Radya
Chazot Pascal	Rechenmann Catherine
Consigny Thierry	Regnard Damien
Conti Jean	Ricci Didier
Cursoux Daniel	Sadet Bernard
De Laloubie Gonzague	Saiz Brigitte
Desplanques Xavier	Schaub Didier
Doglioni Joel	Seilhean Georges
Fabry Philippe	Senac Gérard
Guilbaud Marie-Claire	Toupy Gérard

INTERVENANTS

M. Didier Le Bret, *Directeur du CDC*
M. Marc Fonbaustier, *Sous-directeur du CDC*

La Commission a eu le plaisir de recevoir Monsieur Didier LE BRET, Directeur du Centre de Crise (CdC) et Monsieur Marc FONBAUSTIER, sous-directeur du CdC en charge du Centre de Situation.

Dès mars 2012, la carte du Sahel ornait la couverture du rapport de notre commission. Nous écrivions alors que les effets cumulés des crises libyenne et malienne ne pouvaient que faire le lit de l'activisme terroriste dans cette région.

Le 11 janvier, notre pays a pris ses responsabilités en intervenant militairement au Mali pour, dans un premier temps, stopper l'avancée de 1300 djihadistes vers Bamako, où résident 6000 compatriotes, puis, avec le soutien de forces africaines, reconquérir et libérer la totalité du territoire malien.

La multitude de drapeaux français, apparue spontanément dans les rues de Bamako en liesse, a été la source d'une légitime fierté et le signe d'un nouvel élan des relations bilatérales que l'ouverture, post-conflit, du volet politique devra s'appliquer à prolonger.

La France est devenue, de fait, le fer de lance de la lutte anti-terroriste et s'il n'y a pas lieu de remettre en cause le bien fondé de cette intervention, cela aura pour conséquence un changement radical du paysage sécuritaire.

Nous en voulons pour preuve le questionnaire envoyé par le CdC à tous les Postes, leur demandant si l'entrée en guerre de la France au Mali pouvait avoir, à des degrés divers, un impact sur la sécurité des dispositifs diplomatiques et des compatriotes dans leur circonscription. Près de 100 ambassades ont répondu par l'affirmative.

La prise d'otage meurtrière à In Amenas était prévue bien avant le déclenchement de l'opération Serval et l'enlèvement de la famille française au Nord Cameroun est plus probablement un acte crapuleux devenu, par la remise des otages au groupe terroriste Boko Haram, un acte politique.

Le risque est plus élevé et le CdC en prend toute la mesure. Il y aura malheureusement de nouvelles tentatives de représailles.

Ce n'est jamais de gaieté de cœur que l'on ferme une école ou que sur le site « Conseil aux Voyageurs », l'on colore en rouge ou orange de nouvelles parties du monde. Interdire ou déconseiller à nos compatriotes de se rendre dans certaines régions, est préjudiciable aux économies locales et n'est jamais bien accepté par les pays concernés.

De plus, la France a souvent des intérêts économiques dans ces régions et ne peut se permettre de les perdre.

Plus le planisphère « Conseil aux Voyageurs » rougira et plus le terrorisme, que la France combat, aura de bonnes raisons de se féliciter.

Il faut donc, et la tâche est difficile, éviter deux écueils : sous-estimer les risques et sur réagir par excès paranoïaque. La ligne de partage est ténue et il convient de trouver le point d'équilibre.

Les décisions du CdC de hausser l'état d'alerte sont fondées sur des éléments objectifs (le nord du Cameroun est coloré en rouge depuis l'enlèvement de 7 Français, le 19 février), mais aussi sur des présomptions (cette zone était colorée en orange depuis le 23 janvier). Le nord-est du Bénin a été mis en alerte orange du fait de sa frontière commune avec le Nigeria.

Il paraît évident que s'approcher de frontières de pays à haut risque est en soi prendre un risque. Nos compatriotes ne font pas toujours preuve de bon sens.

C'est à ce stade, cher(e)s collègues que nous pouvons, par nos associations et nos réseaux, informer, sans alarmer, nos ressortissants trop enclin à l'insouciance d'autant que si le conflit au Mali perdure, il est difficile d'évaluer aujourd'hui les réactions futures des Salafistes dans les pays de confession musulmane.

La zone ANMO (Afrique du Nord, Moyen-Orient) est inflammable :

la guerre civile en Syrie et l'instabilité en Libye,

les tensions permanentes entre Israël et les Territoires palestiniens,

les printemps arabes en Tunisie et en Egypte,

la menace iranienne.

Cette zone n'est pas la seule à focaliser l'attention du CdC. D'autres pays, apparemment sans risques, font l'objet d'une surveillance particulière (le Venezuela de l'après Chavez, par exemple).

Soucieux d'apporter plus de cohérence à l'action humanitaire française le CdC ajoute à sa structure un pôle « action humanitaire ». La dotation de l'aide publique au développement passant par les ONG sera doublée pour atteindre 90 millions d'euros. Les urgentistes devraient bénéficier de cette augmentation.

Le programme Ariane qui paraît avoir atteint ses limites par manque de fonctionnalité fait l'objet d'une refonte qui le rendra plus accessible et plus simple.

La sécurité des Français à l'étranger n'a pas de prix mais elle a un coût. Le CdC donne un avis des risques mais le financement des mesures nécessaires n'est pas toujours disponible.

Lors de la préparation de la prochaine loi de finance, les parlementaires doivent aider le CdC à obtenir un budget dédié aux dépenses sécuritaires.

Enfin, du fait de leur sensibilité, les rapports des Comités sécurité ne sont pas mis à notre disposition avant d'être envoyés au Ministère. La présence sur le terrain des conseillers leur permet de recueillir des informations par des réseaux différents que ceux de nos services diplomatiques. Il peut arriver que leur vision des situations diffère de celle des Postes.

Nous proposons donc, que les conseillers fassent parvenir semestriellement aux parlementaires des Français de l'étranger et à l'Officier Sécurité de leur circonscription, une note d'analyse sur la situation sécuritaire.

Rappelez-vous et rappelez à nos compatriotes que le risque zéro n'existe pas et que la prudence doit rester plus que jamais de mise.

La Commission ne souhaite pas soumettre d'avis, vœu ou résolution.